



# Meilleurs pour Voeux 2010

**INFOS**

**TRAVAUX**

**PROJETS**



# SOMMAIRE

- A propos des réformes
- Les travaux
- Le bilan de l'ADEM
- La Maison de Retraite du Mont-Royal
- La Rétro en photos
- Bon à savoir

Chers Montréjeulaises, chers Montréjeulais,

Une nouvelle année commence et nous revenons vers vous à travers ce magazine pour faire le point des actions réalisées et engagées sur notre commune durant l'année 2009 et vous présenter les orientations 2010.

Le Conseil Municipal a mis l'accent en 2009 sur des travaux de sécurisation des voies piétonnes et de protection des enfants devant l'ensemble de nos écoles. Nous avons procédé aux contrôles réglementaires des divers établissements publics, ou recevant du public, pour lesquels la commune accusait un énorme retard. Nous avons poursuivi la réhabilitation des écoles publiques sur le primaire et la réalisation de nouvelles salles mises à disposition d'acteurs indispensables tels que la Médecine du travail et les Restos du Cœur.

Parmi nos satisfactions, l'année 2009 aura vu une grande implication de l'ADEM (association des commerçants et artisans de Montréjeau) dans l'animation et dans l'Opération de Modernisation pour le Commerce et l'Artisanat (OMPCA). Une montée en Fédérale 2 de notre club de rugby et une forte implication des associations dans l'entretien et la modernisation des équipements qui sont mis à leur disposition (la Pétanque, le Rugby, le Basket, le Tennis, la MJC, club Oxygène, et les Restos du cœur) avec la participation des services techniques de la commune.

A tous un grand merci !

Nous avons lancé, en fin d'année, les travaux de remise aux normes de notre assainissement collectif sur le réseau qui se poursuivra sur la station d'épuration. Un chantier longtemps repoussé mais aujourd'hui incontournable.

2009 aura été également compliquée pour notre maison de retraite « Le Mont Royal » qui reste un établissement fragile pour lequel nous déployons, avec le Conseil d'Administration, les tutelles et le personnel, beaucoup d'énergie pour y construire ensemble un avenir.

Pour 2010, nous poursuivrons avec vous nos efforts de dynamisation et de remise à niveau de notre ville.

Malgré les incertitudes liées aux réformes en cours et sur lesquelles pèsent de fortes inquiétudes, nous inscrirons au BP 2010, les études pour la modernisation de notre école maternelle comme une priorité.

Aujourd'hui, la seule certitude sur l'avenir est que nous aurons besoin d'encre plus de solidarité, de courage et de travail en commun pour faire avancer notre ville.

A toutes et à tous, le Conseil Municipal et l'ensemble du personnel de la commune se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2010.

Votre maire dévoué, **Eric MIQUEL**



Pour 2010,  
nous  
poursuivrons  
avec vous  
nos efforts de  
dynamisation  
et de remise  
à niveau de  
notre  
ville

Directeur de la publication : Eric MIQUEL  
Comité de Rédaction : le Conseil Municipal  
Rédaction : Henry CHRISTOPHE  
Florence DUPUIS (OMPCA)  
Photos : Henry CHRISTOPHE  
Impression : Imprimerie Fabbro  
Dépôt Légal : Août 2002  
N° ISSN : 1636-1733



## Le Maire donne ses impressions sur les réformes en cours...

Montréjeulaises, Montréjeulais,

Depuis plusieurs mois maintenant, les médias nationaux et régionaux nous parlent des différentes modifications en cours sur « **La réforme des collectivités territoriales** » et sur « **la suppression de la Taxe Professionnelle** ». Comme vous pouvez le constater, ces réformes se font dans la précipitation, sans véritable concertation avec les élus du territoire et surtout sans en mesurer les impacts négatifs sur nos populations. Ces réformes marquent l'arrêt de **30 ans de décentralisation** et mettent au banc des accusés les élus territoriaux pour avoir utilisé les outils décidés par nos gouvernements successifs.

### ... sur le projet relatif à l'organisation territoriale

La suppression d'un grand nombre de cantons, qui réduira de moitié le nombre des conseillers régionaux et généraux et par la même occasion fusionner ces deux élections, va à l'encontre des principes fondateurs de la décentralisation (le but : **rapprocher les pouvoirs de décision des citoyens**). Elle privera ces derniers du **débat démocratique de proximité**.

Ce projet nous amènera à l'affaiblissement, voire à la disparition, des communes au profit des métropoles et des nouvelles communes. Ce projet donne les pleins pouvoirs au Préfet pour modifier les périmètres des intercommunalités contre l'avis des habitants. Il supprime : « **La clause générale de compétence** » pour les départements et les régions et limite, de manière drastique, les cofinancements possibles qui empêcheront toutes réalisations d'équipements ou de projets communaux.

Il est évident que cela aura des conséquences majeures sur les aides financières perçues par les communes pour l'entretien de la voirie communale, et même sur les aides financières ou matérielles de nos associations.

Cette réforme se fait sans connaître les compétences de chacun, commune, intercommunalité, Conseil Général, Conseil Régional, mais surtout sans évaluer les conséquences de ces choix pour nos territoires !

### ... sur la réforme de la Taxe Professionnelle

Non content de ces incertitudes, notre gouvernement décide la suppression de la taxe professionnelle et ce choix remet fortement en cause l'autonomie fiscale des collectivités territoriales. Il va priver les communes et les intercommunalités de tout impôt économique alors même qu'elles assurent un rôle essentiel en matière de développement économique et elles risquent donc de ne plus avoir les moyens financiers d'assurer les politiques publiques locales. A terme, cela entraînera **une hausse des impôts payés par les ménages pour financer les services publics locaux tels que la crèche, les écoles, la garderie, la jeunesse, l'aide à la personne...**

Ce projet ne peut qu'augmenter les inégalités puisqu'il néglige la question, pourtant essentielle, de la solidarité financière entre les collectivités territoriales et la répartition des richesses entre les territoires.

La réforme de la T.P. ne doit être réalisée qu'après celle des collectivités territoriales, selon les compétences de chacun, dans un cadre d'une révision globale et juste des finances locales. Elle permettra alors de proposer un service public efficace au profit de l'ensemble des citoyens, partout sur le territoire !

Même si les réformes annoncées sont nécessaires, elles doivent se faire en prenant compte des réalités de territoire. La réforme des collectivités territoriales doit être ambitieuse dans la décentralisation, favorable à une intercommunalité choisie et démocratique, plus cohérente et plus solidaire au service des citoyens.

Les choix gouvernementaux en cours mettent à mal l'autonomie fiscale de nos collectivités. Un fort dispositif de péréquation entre collectivités aurait été préférable et ce afin de ne pas accentuer les inégalités entre le monde urbain et le monde rural. Nous manquons encore une fois l'occasion de mettre les citoyens et les territoires au cœur du débat.



Des Travaux... des Chiffres...

### TRAVAUX POOL ROUTIER

Désignation des travaux	Montant	Entreprises
Reprofilage de la chaussée et revêtement bicouche : rues Gambetta, Saint-Barthélémy et B.Larade	37 556,79 €	SIVOM
Renforcement de la chaussée, revêtement bicouche et BBSG, pose d'un caniveau chemin de Burges	25 355,20 € (part communale)	MALET Jean LEFEBVRE SIVOM
Remplacement de panneaux de signalisation	4 267,53 €	COMMUNE
Remplacement d'un garde-corps détruit sur le pont du ruisseau Le Lavet	938,86 € (part communale)	SIVOM

### TRAVAUX AMENDES

Désignation des travaux	Montant	Entreprises
Ralentisseurs, zone 30 aux abords du groupe scolaire du Courraou	15 500,00 €	SIVOM
Sécurisation de l'accès à l'institut Sainte-Germaine	4 018,56 €	SIVOM

### TRAVAUX SDEHG

Désignation des travaux	Montant	Entreprises
Réparations de divers points lumineux en ville	12 759,00 € (part communale)	DAVAL
Eclairage du Club House et parking du rugby	2 542,00 €	DAVAL



Allée piétonne avenue des Tourreilles



Aménagement piétonnier avenue du Nord

### TRAVAUX URBANISATION

Désignation des travaux	Montant	Entreprises
Création d'une allée piétonne avenue des Tourreilles	81 000,00 €	MALLET Jean LEFEBVRE - SIVOM
Aménagement d'un piétonnier avenue du Nord	78 000,00 €	Jean LEFEBVRE SIVOM



Sécurisation de l'accès à Sainte Germaine

### TRAVAUX DIVERS

Désignation des travaux	Montant	Entreprises
Aménagement d'une salle de danse	11 059,26 €	COMMUNE
Aménagement d'un local pour les Restaurants du Cœur	2 917,94 €	COMMUNE Ass. les Resto du Cœur
Aménagement d'un local pour la Médecine du Travail	3 017,70 €	COMMUNE
Rénovation de la salle de musculation	3 268,27 € (part communale)	COMMUNE Ass. Oxygène
Remplacement des menuiseries extérieures à 3 appartements de fonction de la gendarmerie	9 240,82 €	ALU CAGIRE
Remplacement de 2 portes extérieures à la maternelle	5 681,00 €	BATMALLE
Posé d'une clôture dans la cour de l'école primaire (cycle 2)	689,11 €	COMMUNE
Peinture couloir + préau école primaire (cycle 3)	2 631,34 €	COMMUNE
Changement des 2 cages de handball du gymnase	1 171,90 €	COMMUNE
Peintures à l'intérieur du gymnase	1 145,17 €	COMMUNE Club de Basket
Sablage + peinture fontaine Place Valentin Abeille	470,00 €	COMMUNE
Sablage + peinture portail du cimetière	466,00 €	COMMUNE
Sablage + peinture portail appartement de fonction de la perception	754,11 €	COMMUNE
Remplacement des bornes au Monuments aux Morts	494,67 €	COMMUNE
Réparation mur d'enceinte + gravier allées du cimetière	960,28 €	COMMUNE
Remplacement d'un volet roulant salle de l'association Age d'Or	1 064,44 €	BATMALLE



Réfections de la rue St-Barthélémy et rue Gambetta



L'ADEM (Association de Développement Économique de Montréjeau) rassemble les commerçants et artisans qui souhaitent promouvoir l'activité économique de la ville. Elle est le partenaire privilégié de la Mairie pour l'Opération de Modernisation du Pôle Commercial et Artisanal (OMPCA) qui se déroule actuellement.

Cette opération a pour objectif de moderniser et promouvoir l'offre commerciale de la ville, et de soutenir les initiatives individuelles et collectives. Nos partenaires sont l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Depuis le lancement de la phase opérationnelle de cette opération (automne 2008), plusieurs actions ont été lancées :

- Construction d'un site Internet pour les commerçants et artisans de la ville, afin de renforcer leur visibilité. Chaque professionnel pourra bénéficier d'une page spécifique avec texte et photos, et mises à jour personnelles. La mise en ligne est prévue pour début 2010.
- Demande de subventions pour la rénovation de boutiques : la convention-vitrine. Après validation en comité de pilotage, les travaux entrepris par les commerçants peuvent bénéficier de 20 à 40% de subvention.

Si vous êtes intéressé par ces projets, vous pouvez contacter :

- L'animatrice de l'OMPCA à la Mairie : Florence Dupuis
- L'équipe de l'ADEM

Avec une équipe renforcée à l'issue de son Assemblée Générale annuelle, l'ADEM travaille pour 2010 sur un projet de manifestation commerciale lors des fêtes de Pâques. En profitant de l'affluence liée à la fête, cette animation incitera les gens à entrer dans les boutiques, et participera également à l'animation de la ville.

De son côté la Mairie projette de rénover la petite Halle, afin de proposer un lieu plus accueillant pour le marché du lundi et d'autres manifestations.

Tous les commerçants/artisans sont cordialement invités aux réunions de l'ADEM, qui ont lieu à la Mairie une fois par mois.

Organisation du Marché de Noël

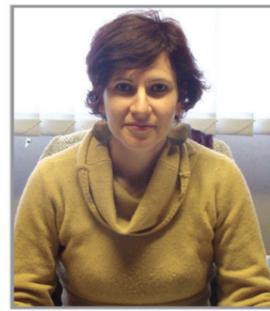


« Ne pas tout changer,  
améliorer beaucoup »

Telle est la ligne directrice suivie par l'équipe de l'EHPAD le Mont Royal (Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes) qui s'engage en cette fin d'année dans une démarche de réorganisation.  
« Le point de départ pour chacun d'entre nous doit être l'identification des besoins et des attentes de nos résidents et de leurs familles.  
Nous souhaitons inventer un lieu où chaque résident est pris en considération, laisser la place dans une organisation collective à l'individualité, aux goûts, attentes et besoins de chacun.

Les maisons de retraite d'aujourd'hui ne sont plus ce lieu triste et vétuste où nos anciens venaient finir leur vie à contre cœur.  
Notre nouvelle organisation répond à ces changements de perspective ». Première mesure phare de cette réorganisation : la création d'un poste de responsable d'hôtellerie.  
La personne en charge de ce pôle hôtelier doit relever un véritable défi : apporter une véritable valeur ajoutée à notre prestation hôtelière actuelle qui doit nous permettre de gagner en confort pour les résidents et en suivi de la prestation.

« Ensemble, nous pouvons beaucoup »



Madame Bernadette RODRIGO,  
nouvelle directrice de la  
Maison de Retraite du Mont-Royal

Deuxième axe important, l'informatisation du dossier de soins résident, augmentant la performance du suivi médical au sein de l'établissement et la sécurisation du circuit du médicament, renforçant ainsi le dispositif mis en place avec la pharmacie à l'heure actuelle.

Enfin, la volonté de permettre à chaque salarié de prendre des responsabilités, de s'impliquer dans sa mission et sa fonction, de faire preuve de créativité et de polyvalence.  
Cette réorganisation capitalise sur le professionnalisme et l'implication de l'équipe de l'établissement.

Forts de cette certitude la directrice et les salariés de l'EHPAD « le Mont Royal » s'engagent dans cette démarche avec enthousiasme.



# LA RÉTRO 2009 EN PHOTOS...



Juillet : Le Tour de France passe à Montréjeau



Le Noël des écoles en présence du Père Noël



Juillet : inauguration de L'Hôtel de Lassus par Martin Malvy, le Sous-Préfet et nos élus commingeois

Décembre :  
le doyen  
de la ville  
et du  
Comminges,  
Louis BOSC  
(105 ans)  
honoré par  
le maire  
Eric MIQUEL



Un nouveau look pour L'Hôtel de Lassus



Roût : le Maire Eric MIQUEL et le président du COFIF André PAZ satisfaits du 50<sup>ème</sup> anniversaire du Festival



Juin : reconnaissance pour les Harkis avec une plaque posée sur le monument aux Morts



## MJC Montréjeau

## Atelier de Relaxation

En collaboration avec l'association «Je bouge donc je suis», la MJC de Montréjeau propose un atelier de relaxation le mardi de 18 h.30 à 20 h.00.

Il s'agit d'une invitation à vivre le moment présent ; à prendre le temps de s'occuper de soi. Les mouvements sont simples, accessibles à tous et à tous âges. Les ateliers améliorent le confort physique, enlèvent les tensions, améliorent aussi sa capacité à respirer, à se concentrer, à s'organiser et à gérer son temps et son stress.

Cet atelier est animé par Claire GUYOMAR, kinésiologue et consultante en éducation kinesthésique, instructrice en Brain-Gym, animatrice des ateliers conjuguant Brain-Gym et relaxation.

Information auprès de l'intervenante au :  
06 78 52 98 00

## Thé Dansant pour les anciens

Le CCAS de Montréjeau organise à l'attention de ses aînés (nés en 1939 et avant) un **thé dansant** qui se déroulera le **samedi 6 février 2010**, à partir de 15 h.00, à la **salle des fêtes de Montréjeau**. Dans une chaleureuse ambiance, vous y danserez aux rythmes de l'orchestre « **Tradition et Musette** ».

Les personnes qui n'auraient pas reçu d'invitation sont priées de se faire connaître **avant le 15 janvier** en s'inscrivant auprès de Florence ou Anne au CCAS (05 61 95 97 38). Un service de transport sera mis à disposition sur demande au moment de l'inscription.



## La Municipalité présente ses vœux



La Municipalité présentera ses vœux pour la nouvelle année : le **lundi 18 janvier**, à 18 h.15 à la salle des fêtes, pour le personnel communal et le **lundi 25 janvier**, à 18 h.15 et toujours à la salle des fêtes, pour les associations de la ville.

## La Sirène se met en veilleuse !



Après une requête formulée par la municipalité en date du 10 septembre 2009 auprès du chef du groupement sud du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne, il a été décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 la sirène du clocher ne sera plus utilisée systématiquement pour l'appel des personnels volontaires du centre d'incendie et de secours de Montréjeau. Désormais, seules les situations exceptionnelles exigeant une demande de renfort pourront faire appel à ce type d'alerte.

## Permis de détention pour chiens dangereux

- La loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 complète le dispositif réglementaire
- et modifie notamment les conditions d'acquisition et de détention des
- chiens dangereux.
- Dorénavant, la détention d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie sera
- subordonnée à la délivrance par le maire d'un permis à cet effet.
- Le permis est délivré dans la mairie du
- lieu de résidence du propriétaire ou du
- détenteur du chien sur présentation des
- pièces suivantes :
- - Identification du chien,
- - Vaccination antirabique,
- - Assurance responsabilité civile du propriétaire ou détenteur,
- - Stérilisation pour les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie,
- - Réalisation de l'évaluation comportementale du chien,
- - Obtention par le propriétaire de l'attestation d'aptitude.

